

FORMATION

FORMATIONS ANRMP

- ✓ ANNEE 2016
- ✓ ANNEE 2015
- ✓ ANNEE 2014
- ✓ ANNEE 2013
- ✓ ANNEE 2012
- ✓ ANNEE 2011
- ✓ ANNEE 2010

**CELLULE ETUDES ET DEFINITION
DES POLITIQUES**

PIECE JOINTE

- Séminaire sur les audits indépendants le 23 septembre 2016

Conformément à ses missions qui sont entre autres de « réaliser les audits indépendants de la passation, de l'exécution et du contrôle des marchés publics » et « d'assurer le suivi de la mise en œuvre des résultats des audits et des décisions sur les recours », l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), a organisé un séminaire de sensibilisation et d'information sur ses audits indépendants, au profit des autorités contractantes, le vendredi 23 septembre 2016, à l'Hôtel Belle Côte de la Riviera-Palmeraie.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur COULIBALY Non Karna, Président de l'ANRMP, représentant le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République.

Ce séminaire a enregistré la participation de quatre-vingt-huit (88) personnes représentant l'ensemble des Directions des Affaires Financières des Ministères techniques, les Cellules de passation des marchés, les Sociétés d'Etat, l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI), l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), le District Autonome d'Abidjan, le représentant de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), du Conseil National de la Presse (CNP), de l'Observatoire de la Liberté de la Presse, de l'Ethique et de la Déontologie (OLPED), de l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI) et du Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG).

Etaient également conviés à cette session, les Partenaires Techniques et Financiers (Union Européenne, BAD) ainsi que les journalistes économiques de divers organes de presses.

Après la cérémonie d'ouverture, trois (3) communications ont été faites en séance plénière.

Thème 1 : les audits indépendants des marchés publics en Côte d'Ivoire

indépendants des marchés publics

Thème 3 : Règles de l'audit indépendant des marchés publics exécutés par un cabinet privé

La première communication qui a été présentée par Monsieur COULIBALY Non Karna, a été l'occasion pour lui, d'analyser la longue marche vers l'exécution des audits des marchés publics en Côte d'Ivoire et les préalables pour une exécution efficace des audits des marchés publics.

Dans son analyse portant sur la longue marche vers l'exécution des audits des marchés publics, il a relevé que compte tenu des perceptions reçues des missions d'audit, celles-ci constituent l'activité de la régulation qui suscite le plus de tensions. Ainsi, pour le Président de l'ANRMP, la stratégie adoptée par son institution est d'une part de réaliser de 2010 à 2015, des études et des audits dits transversaux qui visent essentiellement à l'amélioration de tout le système de passation des marchés publics dans son ensemble, et d'autre part, de réaliser des communications et des formations au profit des différents acteurs de ce système et aussi de contribuer en moyens à l'appui du système de passation des marchés en Côte d'Ivoire tels que l'équipement en matériels informatiques de la Direction des marchés publics et en véhicules des neuf (09) Directions régionales des marchés et aussi la construction des Directions régionales de Bouaké et de Korhogo. Et après tout cela, il a souligné que c'est vers la fin de l'année 2015 que les missions d'audit des marchés publics passés par les structures assujetties au Code des marchés publics ont démarré.

Dans la partie relative aux préalables pour une exécution efficace des audits des marchés publics, il a invité les participants au respect des textes et règles régissant la conduite d'audit indépendant sur les marchés publics ainsi qu'à la dédramatisation de la perception des audits.

La deuxième communication a été faite par Monsieur KOSSONOU Olivier, Secrétaire Général de l'ANRMP. Cet exposé en deux parties, a permis de faire comprendre et connaître, aux différents participants, les règles et fondements réglementaires des audits indépendants ainsi que les activités liées dans la pratique, aux audits.

En effet, la première partie de sa présentation intitulée « théorie : base réglementaire » était pour lui l'occasion d'instruire les participants sur l'ensemble des textes tant communautaires que nationaux qui confèrent à l'ANRMP la responsabilité de la conduite des audits indépendants sur les marchés publics. Evoquant les textes communautaires, il a fait référence à la directive n°05/2005/CM/UEMOA du 09 décembre 2005 portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'UEMOA dont les dispositions invitent les différents Etats membres à mettre en place des mécanismes institutionnels et opérationnels de régulation qui ne peuvent pas être dévolus aux entités administratives chargées des fonctions de contrôle des marchés publics et des délégations de service public ; et en

publics devant assurer l'exécution des missions comprenant notamment :

- la définition des politiques en matière de marchés publics ;
- la formation dans le domaine des marchés publics ;
- le maintien du système d'information des marchés publics ;
- la conduite des audits.

S'agissant des textes nationaux, le conférencier a indiqué que ces dispositions communautaires ont été reprises dans certains articles du code des marchés publics de Côte d'Ivoire, en vue de garantir effectivement la séparation et l'indépendance des fonctions de contrôle et de régulation des marchés publics et des délégations de service public.

Dans la deuxième partie de sa présentation, le Secrétaire Général de l'ANRMP, a exposé sur la pratique de la conduite des audits de l'ANRMP dont la démarche est articulée autour de dix (10) étapes qui peuvent être regroupés selon les trois phases de la mission du cabinet d'audit sur le terrain : l'avant, le pendant et l'après.

L'avant de la mission comprenant six (06) étapes, réalisé par l'ANRMP, est la phase la plus importante qui part de l'initiative de la mise en œuvre de l'audit prise par le Conseil de l'ANRMP et s'achevant par le recrutement des cabinets privés en passant par la constitution de la base de sondage, l'échantillonnage et l'élaboration des termes de référence. Concernant l'échantillonnage, il a indiqué que les marchés sont sélectionnés sur la base de méthodes statistiques telles que la méthode du choix raisonné, du tirage aléatoire ou la combinaison de ces deux méthodes. Par ailleurs, il a précisé que la taille de l'échantillon est définie de sorte que l'échantillon soit représentatif. A ce sujet, le conférencier, statisticien de formation, a montré qu'un échantillon est représentatif dès lors que sa taille est supérieure à 30 et qu'ainsi les résultats constatés sur ledit échantillon peuvent être extrapolés sur l'ensemble de la population mère étudiée. En conséquence il a relevé que tous les audits menés par l'ANRMP ont respecté cette norme puisque c'est la mission d'audit des marchés de gré de 2011 à 2013 qui a enregistré le plus faible nombre, soixante (60) marchés.

Le pendant de la mission, composé de deux (02) étapes, concerne la phase d'exécution sur le terrain de la mission d'audit par le cabinet privé conformément aux termes de référence élaborés par l'ANRMP. Le présentateur a expliqué qu'à cette phase l'ANRMP s'assure de la validation par les audités du rapport provisoire selon le principe du contradictoire avant la transmission des rapports définitifs à l'ANRMP par le cabinet.

Enfin, l'après mission quant à lui composé également de deux (02) étapes, est la phase qui permet à l'ANRMP de procéder à la publication des résultats ainsi qu'à l'élaboration d'une matrice de suivi des recommandations issues de cet audit.

indépendants, en ce sens qu'ils ne sont pas menés par l'ANRMP elle-même, mais plutôt par un cabinet privé.

La troisième et dernière communication, développée par Monsieur KOFFI Noël, l'Associé Gérant du Cabinet YZAS BAKER TILLY a permis de faire ressortir l'objectif assigné à un cabinet dans le cadre de l'exécution d'une mission d'audit indépendant d'une part, et d'autre part, la méthodologie mise en œuvre par ce cabinet pour conduire cet audit indépendant. Dans la première partie, il a démontré que le cabinet réalise l'audit conformément aux termes de référence élaborés par le commanditaire, en l'occurrence l'ANRMP, qui est de conduire la mission au sein des Autorités Contractantes, afin de mesurer le degré de respect des dispositions et procédures édictées par le Code des marchés publics. Dans la seconde partie, il a détaillé la méthodologie adoptée par son cabinet pour un audit indépendant sur les marchés publics. Cette méthodologie consiste à tenir d'abord une réunion de lancement avec les représentants des structures auditées en vue de leur présenter l'objectif de la mission, puis à la collecte de documents nécessaires à la préparation et à l'exécution de la mission aux fins de contrôle documentaire exhaustif des marchés sélectionnés. Enfin, selon Monsieur KOFFI Noël, il est organisé une réunion de fin de mission au cours de laquelle la structure auditée apporte ses observations au rapport provisoire du cabinet selon le principe du contradictoire ; et, par la suite le rapport définitif est élaboré intégrant les observations de l'audité et transmis à l'ANRMP.

A l'issue des présentations effectuées en plénière, deux cadres d'échanges, ont été organisés. Le premier a concerné le Président de l'ANRMP et les journalistes économiques, tandis que l'autre cadre regroupait le Secrétaire Général et l'ensemble des autres participants invités.